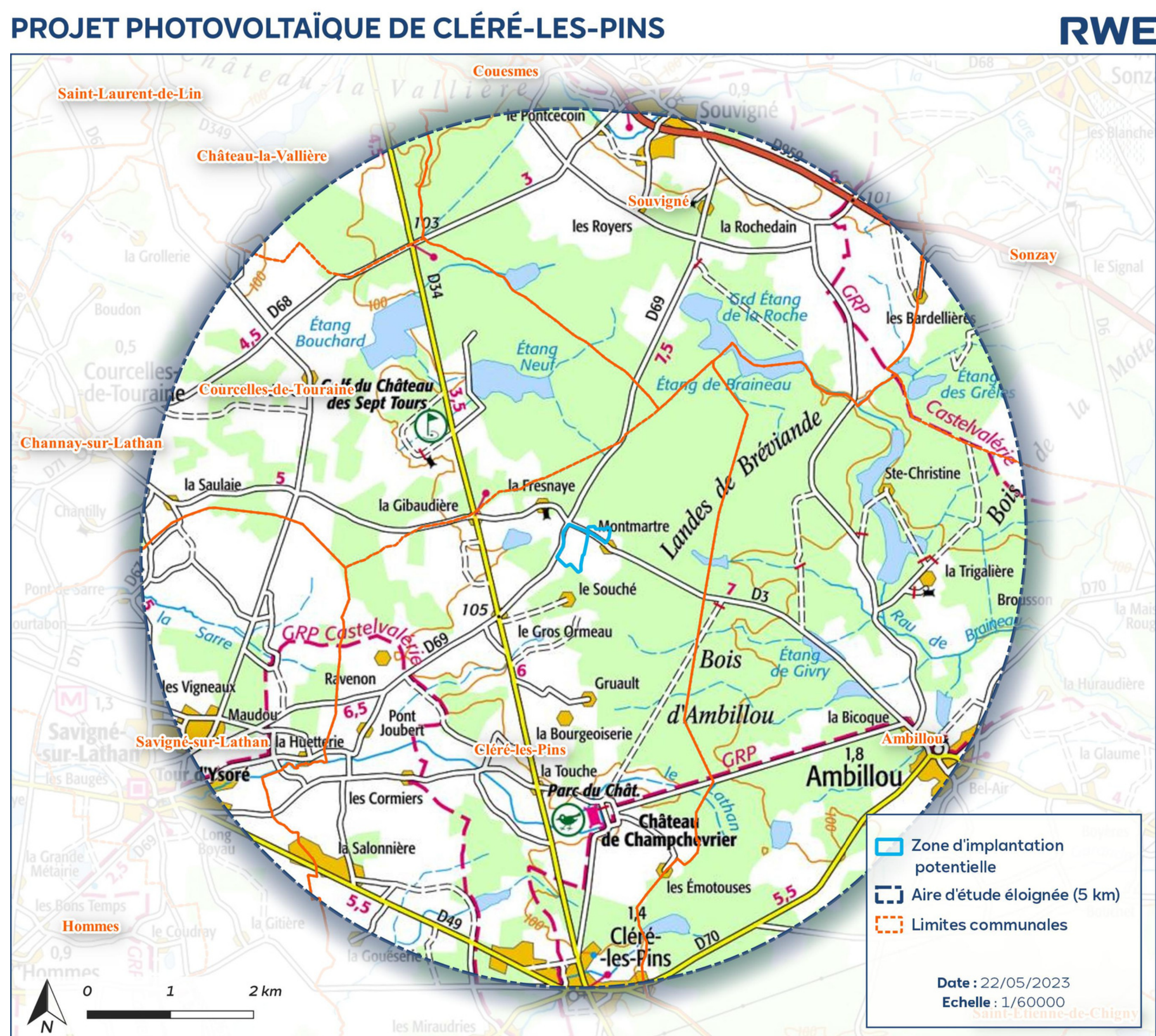
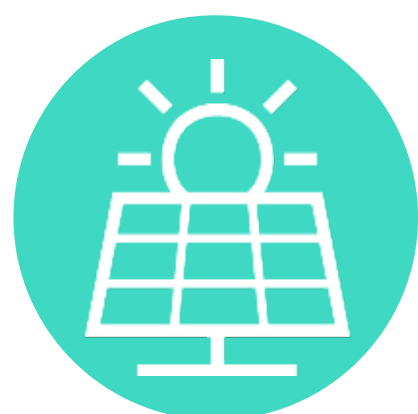


Projet photovoltaïque de Cléré-Les-Pins

La zone de projet

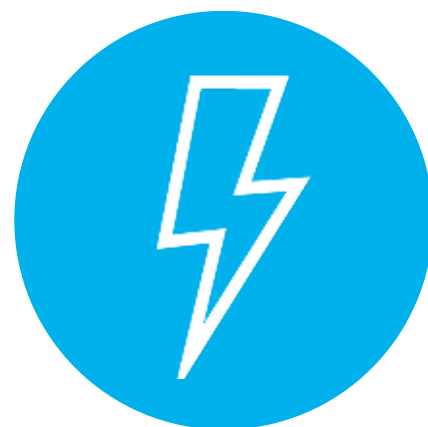


La zone d'étude du projet solaire se situe au nord-ouest de la commune de Cléré-Les-Pins. Il s'agit de parcelles en jachère depuis plusieurs années, sans production nourricière et au très faible potentiel agronomique. Des boisements entourant le terrain limitent l'impact paysager de la centrale solaire.



**13,38
hectares**

Le parc s'étendra sur une superficie de 13,38 hectares pour une installation d'environ 21 700 panneaux.



**11,8
MWc**

Puissance photovoltaïque potentielle avec un parc de 13,38 hectares.

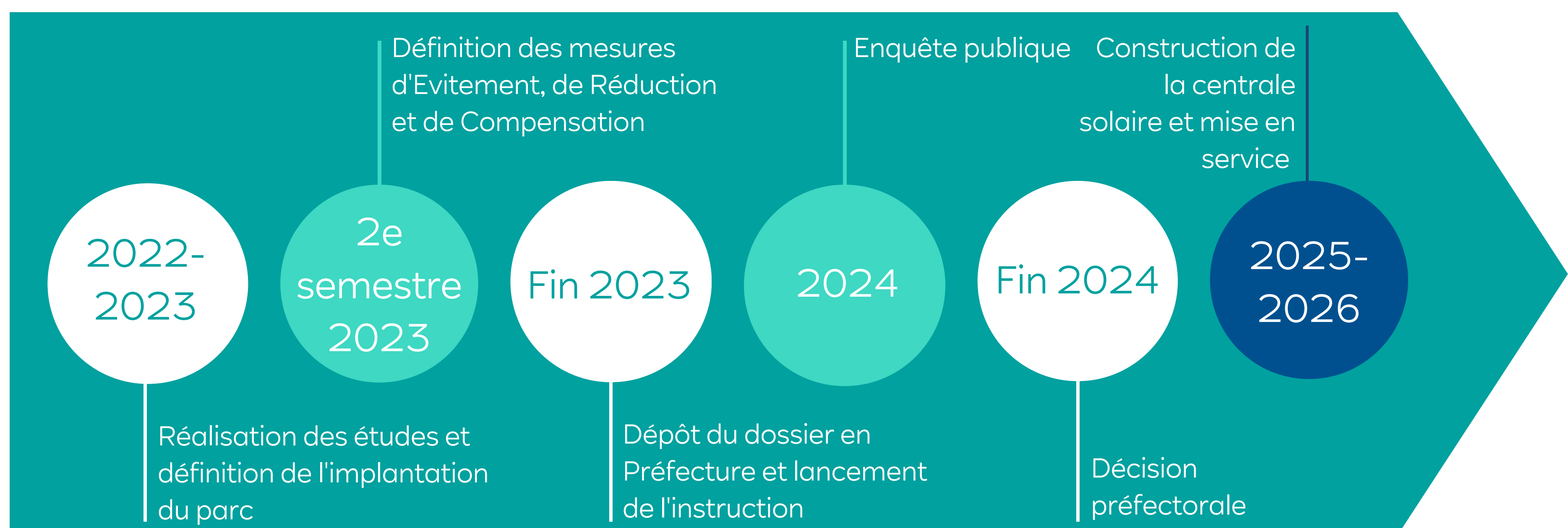


**6 600
foyers**

Une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 6 600 foyers (chauffage compris).

Le calendrier du projet

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans sur le long terme) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet solaire : zone d'implantation, nombre de panneaux...



Le bénéfice pour le territoire

Retombées économiques

Les retombées économiques locales sont de diverses natures : les retombées fiscales engendrées par la présence du parc solaire pour les collectivités, la création d'activité économique et d'emplois lors de la phase de construction et d'exploitation du parc, ou encore, les mesures de compensation mises en place dans le cadre de l'étude d'impact.

Vous trouverez ci-dessous une première estimation des retombées fiscales annuelles :

Retombées fiscales annuelles	Pour un parc de 13,38 hectares
Commune de Cléré-Les-Pins	11 910 €
Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire	27 850 €
Département d'Indre-et-Loire	17 350 €

Les études

L'étude paysagère



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Cléré-Les-Pins. Elle est réalisée par le bureau d'études Inddigo.

Le but est de :

- Définir les caractéristiques propres au contexte paysager local
- Comprendre les perceptions locales et la reconnaissance sociale du paysage
- Mettre en relief les principaux enjeux paysagers
- Identifier les secteurs qui risquent d'être impactés par l'édification du parc solaire

Une série de photomontages sera réalisée autour de la zone d'étude.

Les points de vue seront choisis par le bureau d'étude. Ces photomontages seront consultables librement lors du dépôt du dossier en Préfecture de l'Indre-et-Loire.

L'étude environnementale



Chardonneret élégant © hossszu



Salamandre tachetée © tfrdic



Campagnol © jggrz

L'étude environnementale repose sur des analyses bibliographiques et de terrain. Elle est réalisée par le bureau d'études IEA (Institut d'Ecologie Appliquée).

Le but est de :

- Identifier le contexte environnemental local
- Identifier les espèces présentes sur la zone et leur degré de patrimonialité
- Identifier les habitats du territoire et leur degré de préservation
- Définir la zone d'implantation en évitant d'impacter ces espèces

Selon les résultats de l'étude, des mesures sont prises : les mesures ERC "Eviter-Réduire-Compenser" qui permettent de limiter au maximum l'impact du projet. Un exemple des mesures qui pourront être mises en place sur Cléré-Les-Pins est présenté ci-dessous.

Les mesures ERC : Eviter, Réduire, Compenser



Maintien des fossés humides et mares au sein et à proximité du parc



Elargissement de la maille des clôtures pour permettre à la petite faune de passer



Hauteur et espacement entre les panneaux permettant la pousse de la flore



Utilisation d'engins de chantier respectant les sols : pneus sous-gonflés, nettoyage avant chantier...



Renforcement et plantation de haies paysagères composées de plantes locales